

LAC DU DER INFORMATION AUX PÊCHEURS



PÊCHE EN NO KILL du BLACK BASS AU BASSIN SUD à partir du 20 octobre 2022

La Maison des Pêcheurs va procéder à l'introduction de black bass dans le bassin sud pendant 3 ans.

Les premiers poissons ont été introduits le 20 octobre 2022.

Le règlement intérieur a été modifié ; la pêche du black bass est en no kill pendant 3 ans.

Nous comptons sur vous pour respecter ces mesures et
votre bienveillance pour le développement de cette espèce.